

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Guylaine Marcoux](#)

<https://www.cadre21.org/membres/b56bd739e00a3d7bd6be112c>

Date d'obtention : 2022-05-16 14:06:21

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Que c'est un protocole uniforme visant à aider les jeunes de notre école et qui envoie des photos de à d'autres jeunes de notre école et non une autre personne du web inconnu de nous. Il y a un procédé d'intervention bien précis ou la première étape consiste à questionner la personne pour recueillir le plus d'informations possibles.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je posais déjà beaucoup de questions avant de déterminer les interventions à faire mais mes questions seront davantage uniformes et j'ai moins de chance d'oublier quelque chose

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

De ne pas juger la victime afin qu'elle se sente accueillie et ainsi recueillir le plus d'infos possible